REVUE DE VITICULTURE

LA CRISE DES VINS EN FRANCE (1)

Après le blé, la vigne est la production agricole la plus importante de la France; la statistique de 1920 a donné 59 millions d'hectolitres, celle de 1921, 49 millions d'hectolitres, et dans ces statistiques n'étaient pas encore comprises les récoltes de l'Alsace et de la Lorraine; 77 de nos départements sont intéressés à cette production qui représente une valeur de 4 à 5 milliards de francs au minimum.

« La France est le pays béni de la vigne, elle est la plus grande productrice de vin et cela de longue date...

« Ses vignes du Bordelais, de la Bourgogne, de la Champagne, constituent les plus beaux fleurons de la couronne viticole de la France. Leurs vins ont acquis une réputation mondiale, et ont, depuis longtemps, assuré à notre pays une prééminence que rien n'a pu ébranler ou amoindrir. »

Ainsi s'exprimait l'éminent rapporteur, M. Prosper Gervais, dans l'enquête sur l'exportation des vins entreprise par l'Association en 1917, et cependant aujourd'hui, il y a une crise de ces vins fins du Bordelais, de la Champagne, etc. Nos grands crus ont-ils donc cessé d'occuper la première place sur tous les marchés du monde? Nos grands vins de la Bourgogne et du Bordelais, nos grandes marques de Champagne et de Cognac ont-ils cessé de figurer sur toutes les tables des classes riches en Angleterre, en Belgique, en Russie, en Allemagne, aux Etats-Unis?

Hélas! oui, en partie tout au moins; on connaît pour les Etats-Unis le régime du « sec » qui a prévalu et comment, sous le prétexte faux et erroné de combattre l'alcoolisme, l'interdiction est réalisée, des boissons fermentées, du vin en particulier; on sait également combien les campagnes de tempérance nuisent à l'exportation de nos vins en Angleterre et dans les pays du Nord; l'état de bouleversement de la Russie ne permet pas au commerce de chercher dans ce vaste pays des débouchés; des droits souvent exorbitants et prohibitifs ont d'autre part, été mis à l'entrée des vins dans nombre de pays étrangers.

Les statistiques douanières sont là pour indiquer l'étendue du mal qui s'aggrave de jour en jour. Pendant les six premiers mois de l'année 1922, nous n'avons expédié à l'étranger que 14.402 hectolitres de vin de la Gironde

(1) Etude extraite de l'*Expansion Economique*.

en bouteilles, que 46.366 hectolitres de vins de Champagne et autres vins mousseux, alors que durant les six premiers mois de 1921, nous avions expédié 18.709 hectolitres de vins de Bordeaux en bouteilles, 51.000 hectolitres de vins de Champagne et les premiers six mois de 1920 respectivement 35.213 hectolitres et 112.761 hectolitres de Champagne, c'est une diminution de plus de moitié, de 60 0/0 entre les campagnes 1922 et 1920.

La crise des vins fins existe, il est inutile de le cacher; à l'Académie nationale d'Agriculture, les personnes les plus compétentes ont estimé, chiffres irréfutables à l'appui, ce que coûtait aujourd'hui un hectare de vignes; si les crus ordinaires, avec des rendements de 70 hectolitres et plus à l'hectare, peuvent supporter des dépenses de 4.000 et 5.000 francs, les grands crus, avec des rendements de 15 à 20 hectolitres, ne le peuvent pas.

Les moyens d'atténuer la crise, écrivait récemment M. Octave Audebert, président de la Fédération des Associations agricoles de la région de Bordeaux, c'est d'augmenter la consommation par une active propagande en France et à l'étranger, d'instruire les intermédiaires hôteliers et détaillants, sur leur véritable intérêt, qui est de retenir le consommateur et non de l'éloigner en lui faisant perdre l'habitude de boire du « Bordeaux ».

« Il faut songer avant tout à diminuer les charges qui grèvent les vins fins telle que cette absurde taxe de luxe qui leur a été si néfaste. »

On a tout dit sur « cette absurde taxe de luxe », les Bordelais, les Bourguignons, les Champenois, ne sont pas seuls à s'en plaindre, nous avons entendu les viticulteurs alsaciens la déplorer, et n'est-ce pas l'un d'entre eux, M. Burger, qui, à la Semaine du Vin, faisait voter à l'unanimité la résolution que la taxe de luxe sur les vins fût supprimée totalement et le plus tôt possible; il montrait en effet que si elle devait se maintenir, la viticulture et le commerce alsaciens en souffriraient à un tel point que ce serait en peu de temps presque la ruine d'une population intelligente et travailleuse, car il pouvait ajouter: « Si la viticulture ne prospère pas chez nous, tout le pays en souffrira. »

La propriété et le commerce organisèrent pour la défense du vin de Bordeaux une grande manifestation le 24 juillet dernier; plusieurs milliers d'intéressés s'y rendirent; après des débats auxquels prirent part M. Buhan, président de l'Union, M. Ginestet, vice-président, et M. Joseph Capus, député, un ordre du jour fut adopté, dont voici les principaux considérants:

« Considérant que le vin, produit naturel du sol, ne saurait être assimilé à un article de luxe, quelle que soit sa qualité; qu'exception faite des spiritueux, les vins vendus à un prix dépassant 3 francs le litre pour les vins en fûts, ou 6 francs la bouteille, sont les seuls produits taxés de 15 0/0 alors que les vrais produits de luxe, même ceux d'origine étrangère (diamants, bijoux, etc.), n'acquittent qu'une taxe de 10 0/0, que ces vins sont soumis en outre à une deuxième taxe de 10 0/0 lorsqu'ils sont consommés dans des établissements dits « de luxe », à peu près les seuls où ils trouvent un écoulement; que l'application de ces taxes entraîne par ses répercussions une augmentation

de prix telle que les consommateurs français et étrangers s'abstiennent d'en user ;

« Considérant que la mévente des vins résultant de cet état de choses, paralysant les affaires, a sa répercussion sur toutes les industries ou commerces se rattachant à la culture de la vigne et au commerce des vins ; que ces industries et commerce, qui occupent un nombre considérable de salariés souffrant également de cette situation, seront contraints, si elle se prolonge, à licencier une partie de leur personnel, réduisant au chômage une multitude d'employés et d'ouvriers qui grossira le nombre déjà important des chômeurs de la propriété et de ceux du commerce des vins ;

« Considérant enfin que la taxe de luxe n'ayant produit en 1921 que 21 millions, cette recette se trouvera facilement récupérée par la plus-value, provenant de l'augmentation du trafic et par suite des rendements des deux impôts frappant les bénéfices commerciaux et agricoles, et le revenu des commerçants et des agriculteurs ;

« Demandent instamment aux pouvoirs publics de supprimer purement et simplement la taxe de luxe sur les vins. »

Le ministre de l'Agriculture a tenu à procéder lui-même à une enquête dans le département de la Gironde au sujet de la crise grave que traverse la viticulture des grands crus. Il a fait connaître au Conseil des Ministres du 15 septembre dernier, les mesures qu'il a déjà prises, notamment une application plus sévère de la loi sur les fraudes et de la loi sur les appellations d'origine. Il a enfin constitué un organe consultatif, au Ministère de l'Agriculture, organe dans lequel sont représentées toutes les régions intéressées et qui sera chargé de donner son avis sur les moyens de sauvegarder les grands vins de France.

Rien de mieux, mais un comité consultatif de plus ! Est-ce cela qui sauvera les grands crus ? Il faut commencer, comme le disait M. Octave Audebert, par instruire les intermédiaires hôteliers et détaillants sur leur véritable intérêt qui est de retenir le consommateur et non de l'éloigner.

Or, M. Audebert signalait ce fait : les 1921, de la classe des premiers bourgeois, ont été payés à la parité de 150 francs l'hectolitre nu, rendu en gare du vendeur, ce qui met la bouteille bordelaise de 75 centimes à 1 fr. 12. Le verre et le caissage doublent ce prix. En y ajoutant les frais de régie et de transports, ceux nécessités par les soins à donner jusqu'à la mise en consommation du vin, il reste, on le voit, une belle marge pour les bénéfices des intermédiaires puisqu'une bouteille d'un « Bordeaux » modeste se paie couramment 8 à 10 francs dans les hôtels et restaurants des grandes villes. Le mal est là : on vend 8 à 10 francs une bouteille qui a été payée au producteur 75 centimes à 1 fr. 12 (1) et il en est ainsi pour un grand nombre de produits

(1) Nous étions, ces jours derniers, dans un restaurant de Bruxelles — qui n'est pas de premier ordre — et nous consultions la carte des vins : les prix des Bordeaux de crus n'étaient pas moindres de 30 francs la bouteille, il en était de même dans les vins de Bourgogne ; et quant aux vins de Champagne, les prix oscillaient, suivant les marques, entre 38 et 42 francs la bouteille !

agricoles, de là cette légende des agriculteurs réalisant des bénéfices scandaleux.

Nous avons entendu le même raisonnement tenu par des viticulteurs alsaciens; « nos vins fins ordinaires, nous disaient-ils, ne valent pas les 10 à 15 francs que le restaurateur de Strasbourg demande au client; il les vendrait 4 à 6 francs, ce serait leur prix et le client en consommerait et en achèterait »; en gens pratiques, les viticulteurs-alsaciens ont compris la chose, et l'initiative qu'ils ont prise à Colmar nous paraît mériter toute l'attention. Ils ont acheté le restaurant des « Trois-Têtes », renommé dans toute l'Alsace pour sa bonne cuisine. On y déjeune et dîne à des prix modérés, on vient surtout y déguster des vins dont les prix sont fixés par le comité des viticulteurs; et si ces vins vous plaisent, vous faites une commande à la caisse du restaurant, à un prix qui est celui que vaut véritablement le vin que vous avez choisi.

Cette initiative mérite, croyons-nous, d'être imitée; le tourisme se développe en France de la façon la plus heureuse; il faut que dans nos diverses régions, le touriste trouve, et à un prix qui ne soit pas exagéré, les vrais produits locaux: ici le pâté de foie gras, là le pâté de gibier, ici tel fromage, là tel autre, surtout il faut qu'il y trouve les crus de vins locaux réputés, qu'il puisse les déguster, les acheter. Supposons que les viticulteurs de l'Anjou aient leur restaurant à Angers, où le touriste soit certain de trouver les vrais vins d'Anjou; les viticulteurs de la Touraine, leur restaurant à Tours, ou à Amboise, et où le client trouve du Vouvray, du Bourgueil authentiques, à leur prix véritable; il s'arrêtera pour déjeuner ou dîner à ce restaurant, il fera demander la bouteille du cru, et il ne s'éloignera pas sans avoir fait sa commande.

HENRI HITIER,
Membre de l'Académie d'Agriculture,
Professeur à l'Institut National Agronomique.

JOSEPH HITIER,
Professeur à la Faculté de Droit,
et à l'Institut national Agronomique.

LA SEMAINE DE LA MONNAIE

Au mois de juin dernier s'est tenu à Paris sous le nom de *Semaine de la Monnaie*, un Congrès dont le compte rendu vient de paraître en librairie (1). Nous voudrions attirer l'attention sur cette manifestation, sur les principes qui ont conduit les organisateurs à provoquer cette réunion, ainsi que sur un certain nombre de problèmes de la solution desquels dépend l'avenir de la France.

Nous avions déjà vu des *Semaines* de ce genre: *Semaine du Livre*, du *Bâtiment*, du *Commerce extérieur*, du *Vin:* le caractère qui les définit est celui indiqué par MM. Valois et Coquelle (2): il repose sur les conceptions

(1) Maison du Livre Français, 4, rue Felibien, Paris (VI[e]).
(2) L'Intelligence et la Production, 1. vol., Nouvelle Librairie Nationale, Paris.

économiques suivantes : les groupements, fondés sur l'idée de classe, patronaux ou ouvriers sont nuisibles : les producteurs d'un même groupement économique, c'est-à-dire vivant de la même profession (le fer, le livre, le vin, le blé) sont solidaires ; à l'intérieur de ce groupe, il y a antagonisme entre les différents facteurs qui ont des fonctions différentes (capitalistes, chefs d'entreprises, ingénieurs, techniciens, employés, ouvriers) : cet antagonisme est une des conditions de l'activité productrice. Il est donc nécessaire qu'il existe des organismes professionnels corporatifs qui doivent aboutir à la coordination régionale puis nationale de tous les groupes : c'est l'organisation vers laquelle doivent tendre nos efforts. Le but des *Semaines* précédentes était d'examiner sous tous ses aspects un problème déterminé en réunissant tous ceux que la question touchait ou intéressait. Le problème monétaire et financier dominant la vie économique, la *Semaine de la Monnaie* a groupé une élite de théoriciens, d'économistes, de financiers, d'industriels, de commerçants, de représentants de Syndicats et de Groupements professionnels, enfin des délégués des Ministres des Finances et des Travaux publics ; une élite disons-nous, car nous ne devons pas oublier ce précepte énoncé par M. Maurras « *avant de réorganiser la France moderne, l'élite des esprits français doit rétablir la discipline de sa propre pensée.* » (3).

Pour dégager l'idée qui animait les organisateurs, nous ne pouvons mieux faire que de citer l'avant-propos du compte rendu : « *Le sentiment qui a guidé ceux qui ont résolu d'exposer au grand jour les difficultés monétaires dont souffre la France a été de faire naître les énergies dont notre pays est si riche et de susciter, devant la gravité du mal clairement exprimé, l'union des volontés et des connaissances* » (p. XXVI), et encore : « *On voulait faire entendre que le problème de la monnaie dominait toute l'activité économique et que, selon la solution qu'il recevrait, la prospérité ou la ruine pourrait s'ensuivre. On voulait surtout indiquer que la situation monétaire dépendait étroitement de l'état des finances et que l'état des finances était lui-même fonction de l'énergie du Gouvernement et du pays tout entier. C'était le bon sens et l'énergie des nationaux créateurs de la richesse nationale qu'on voulait susciter.* » (p. XXVIII). Il fallait au premier chef reconnaître le véritable état de la France à l'heure actuelle, quelles que dures que puissent être les constatations. Il ne faut pas en effet nous dissimuler que le capital français a diminué sous toutes ses formes (y compris le capital humain), la dette nationale s'est accrue considérablement : les impôts pèsent lourdement sur la productivité du pays, le portefeuille français est appauvri en valeurs étrangères or. Pendant cinq années, on a détruit et pour ce faire, on a gravement hypothéqué l'avenir. En outre, nous sommes en présence d'une situation chaotique du commerce mondial d'où s'ensuivent un chômage et une misère générale : il faut donc avoir le courage de regarder les difficultés en face en cherchant à les définir de la façon la plus nette ; ces difficultés définies, il

(3) *L'Avenir de l'Intelligence*, p. 15.

nous faut en chercher les causes puis trouver les remèdes à la situation. Seule l'étude nous permet de fournir ce travail selon le précepte indiqué par J. de Maistre : « *Il y a bien moins de difficultés à résoudre un problème qu'à le poser.* » (4). Les décisions une fois adoptées, il faudra nous diriger énergiquement vers le but, guidés par ce conseil de la sagesse antique : « *il n'est pas de vent favorable à qui ne sait vers quel port il fait voile.* » (Sénèque).

L'observation journalière nous permet de remarquer combien les idées sont peu nettes sur un certain nombre de points fondamentaux, en particulier sur ce qu'est la monnaie : c'est ce que constate l'avant-propos du compte rendu (p. xx). « *L'observation révèle aujourd'hui la plus profonde ignorance de l'opinion publique en matière monétaire...., mais il faut au contraire conclure que tant que les principes ne seront pas remis en honneur et appliqués dans les faits; il n'y a aucune possibilité de jouir dans l'avenir d'un régime monétaire sain, c'est-à-dire d'un équilibre financier et économique quelconque.* » Il nous paraît en conséquence nécessaire de rappeler brièvement ce qu'est la monnaie si nous voulons comprendre les effets de ce désordre sur la vie sociale.

L'homme, animal social (πολιτικος comme le nomme Aristote) vit avec ses semblables; il a le sentiment de la propriété : il échange avec les autres hommes des richesses ou des services et cette opération simple s'appelle le troc : toute opération commerciale ou financière se réduit en définitive à un simple échange de service ou d'utilité quoique puissent prétendre les jurisconsultes romains (pandectes de Justinius) qui les premiers firent une distinction juridique (et non économique) entre la vente et l'échange. Mais le troc des produits exige que des marchandises nombreuses et variées soient concentrées en un même lieu : d'autre part, il est difficile de réaliser l'équilibre des produits différents et la comparaison de la valeur des objets est délicate : on a donc cherché un commun dénominateur, une commune mesure de la valeur des choses : on a imaginé alors une utilité tierce qu'on a appelée *monnaie*. Lorsqu'on exprime en monnaie la valeur d'une utilité ou d'un service cela s'appelle déterminer le prix : la vente est l'échange d'une utilité contre une monnaie, l'achat, l'échange d'une monnaie contre une utilité. Les objets les plus variés ont servi à cet usage : chez les Grecs d'Homère, on estimait les choses à l'aide de têtes de bétail (*caput*, tête, *capita*, d'où capital) d'un petit troupeau (*peculus* d'où pécule) ; on paie quatre bœufs une jeune esclave connaissant bien les travaux de ménage. Laerte livre douze bœufs pour posséder Euryclée ; les armes de Glaucos valent cent bœufs, celles de Diomède neuf ; Eschyle, parlant d'un homme dont le témoignage a été acheté, dit qu'il a un bœuf sur la langue (5). Chez les Crétois du IV^e^ siècle, on utilise un chaudron, une hache (6). On s'est servi et l'on se sert encore,

(4) Considérations sur la France.
(5) Dr Hanriot, *Revue Scientifique*, 11 novembre 1922.
(6) Denis, *Revue universelle*, 11 juin 1922, les maladies de la Monnaie.

dans certains pays, de coquillages, de fourrures, d'épingles, de cubes de sel, de pièces d'étoffe (7). On employa des disques de cuivre et de zinc et enfin, des lingots de métal précieux (or, argent) inaltérables ayant par eux-mêmes une valeur élevée sous un faible volume, ce qui en rend le transport facile et permet la capitalisation : par la suite, ces petits disques furent poinçonnés et marqués d'une effigie ce qui assure leur authentification mais ne leur confère pas une valeur spéciale. Il faut donc admettre une seule règle qui est que la valeur de la monnaie est celle que lui accorde la valeur de matière qui la constitue et seulement celle-là : c'est d'ailleurs ce qui est admis dans les échanges internationaux.

Pour faciliter encore les échanges on a créé la monnaie fiduciaire (de *fiducia*, confiance) dont le type est le billet de banque. Il est bien évident que ce papier n'a par lui-même qu'une infime valeur mais il est garanti par une encaisse d'or métallique ou par des créances à échéance très proche résultant d'une opération commerciale à effectuer. En définitive, en période normale, la monnaie réelle et la monnaie fiduciaire sont acceptées et ont le pouvoir libératoire.

Donc la monnaie, ainsi que le dit Aristote (8), contient toute espèce de choses puisqu'on peut se les procurer avec elle : en conséquence, elle doit avoir une valeur stable puisqu'elle sert d'étalon : mais n'oublions pas *qu'elle n'est pas la richesse, qu'elle n'en est que le signe*, la richesse comprenant les biens matériels, intellectuels et moraux utilisés par l'homme. Si donc on met en circulation une quantité de monnaie déterminée pour représenter ces richesses les prix lui sont proportionnels : si cette quantité augmente, les prix augmentent.

En fait le pouvoir souverain s'attribue sur la monnaie un droit régalien, c'est lui qui l'authentifie, c'est lui qui en surveille l'émission et la circulation : d'où, à certains moments, la tentation pour lui d'en modifier la valeur intrinsèque dans le but de se procurer des ressources : mais inévitablement, cette opération cause des troubles et des désordres sociaux conformément à ce qu'énonçait Copernic (9) lorsqu'il nous dit que « *les fléaux les plus redoutables qui peuvent amener la ruine des états sont la discorde, la peste, la stérélité de la terre, la détérioration de la monnaie.* » L'histoire nous fournit quelques exemples d'opérations de cette nature : Aristophane en parle dans sa comédie des *Grenouilles*. Solon (élu archonte en 594 av. J.-C.) trouvant que la propriété foncière à Athènes était très chargée de dettes, décréta que la valeur de la drachme serait abaissé de 1/73 à 1/100 de mine : ce décret est connu sous le nom de Sisachtie (σεισαχθεια) exactement abolition des dettes, car le résultat obtenu fut la diminution des obligations des débiteurs vis-à-vis des créanciers. Philippe le Bel, pressé par les nécessités de la lutte contre les Anglais et les Flamands, altéra les monnaies d'argent

(7) Lallemand. *L'anarchie monétaire et ses conséquences*, Gauthier-Villars, 1922.
(8) 15e *Livre de morale.*
(9) Dr Hanriot, loc. cit.

(et non celles d'or). Plus près de nous, la Russie, sous le ministère du comte Witte abaisse de même la valeur de l'étalon d'or). Mais si l'affaiblissement de la monnaie métallique présente quelques difficultés (car le public s'aperçoit très vite de l'opération) la création de billets non gagés c'est-à-dire *l'inflation fiduciaire* est infiniment plus facile mais aussi beaucoup plus grave car le papier devient alors l'objet de spéculation, l'étalon monétaire n'existe plus; on aboutit à une véritable spoliation d'une partie de la population et l'on arrive fatalement à mettre en circulation une quantité de billets telle que chacun d'eux n'a réellement plus aucun sens (le rouble, la couronne, le mark). Il est en effet bien facile de comprendre qu'en créant des billets on ne crée pas de la richesse mais toutefois cette méthode peut faire illusion un certain temps et masquer des difficultés: cela est si vrai que l'on a pu voir ce phénomène étrange au cours de la guerre en France, un ministre des finances affirmant à la tribune de la Chambre que la fortune du pays s'était accrue parce que le nombre des billets avait augmenté et ceci précisément au moment où l'on se livrait à une destruction considérable de richesses.

Il y a donc un danger redoutable dans l'inflation fiduciaire et l'on peut dire que le but principal de la semaine de la monnaie était d'obtenir des pouvoirs publics la promesse formelle qu'elle serait arrêtée. Si nous avons insisté quelque peu sur la nature de la monnaie, le but que nous proposions était précisément d'attirer l'attention sur les conséquences funestes de la création de billets non gagés, conséquences que nous allons examiner rapidement, ce qui nous permettra de comprendre les causes des troubles dont nous sommes témoins et les problèmes que nous avons à résoudre.

Comme le fait remarquer M. Y. Guyot (10) de 1915 à 1920 le gouvernement français a fourni à 40 millions de personnes à l'aide de billets un pouvoir d'achat égal à celui fourni au monde entier depuis 1492 par la production de l'or: ce même phénomène s'est produit dans d'autres nations d'où il résulte un bouleversement dans l'économie mondiale et dans tous les ordres de l'activité humaine comme nous le montrent les différents rapports de la *Semaine de la monnaie*. En ce qui concerne les entreprises, on peut dire en effet que les bénéfices accusés par les bilans sont apparents car, d'une part, ils sont exprimés en francs papier et en second lieu, les francs papiers ont une valeur réelle qui varie constamment, ce qui revient à dire, comme le fait remarquer M. Valois que l'instrument de mesure dont on se sert est analogue à un mètre en caoutchouc qu'utiliserait un entrepreneur dans la construction d'une maison; il est bien évident que des résultats obtenus de cette façon ne nous donnent que des idées erronées sur la marche d'une entreprise. En agriculture, nous avons été témoin d'une véritable Sisachtie: grâce à la dépréciation de la monnaie, on a pu se libérer des hypothèques qui grèvaient la terre; le propriétaire, ne touchant que le loyer nominal et les charges augmentant, nous avons vu la propriété échanger de

(10) *Le Problème de la déflation*, Alcan, Paris.

mains et les ventes se sont faites avec un bénéfice apparent qui était en réalité une perte puisque comme l'indique M. Caziot (11) les prix n'étaient en général que doublés alors que la dépréciation de la monnaie dépassait 50%. De retentissants procès ont d'ailleurs montré, au sujet des cheptels, quelle pertubation fut apportée dans le règlement des baux. Le bouleversement n'est pas moins considérable dans la production industrielle : le prix de la main-d'œuvre, des frais généraux, de la matière première du matériel, etc., variant avec le pouvoir d'achat de la monnaie, il en est résulté une instabilité qui entrave grandement le travail, il devient presque impossible d'établir les budgets des entreprises, d'effectuer les réapprovisionnements, bref, pour tout dire, de savoir où l'on va. Le commerce a eu de même gravement à souffrir de cette situation ; au lendemain de la démobilisation, on a constaté une activité apparente des affaires, mais on ne vit que les chiffres factices des ressources ; peu après, on constata des fluctuations brutales des cours, dues à l'inflation d'où une impossibilité d'exécution des contrats qui mirent en danger beaucoup d'entreprises ; les relations avec l'étranger devinrent d'une incertitude déconcertante par suite de la variation des cours du change d'ou en définitive une impossibilité de travailler sur des bases sérieuses. Les grands services publics, les chemins de fer, pour des raisons analogues, ont été et sont encore désorganisés amenant bien entendu des troubles dans la vie économique du pays. En ce qui concerne les relations internationales par chemins de fer, nous ne pouvons mieux faire que de citer M. Bernard. « *Les difficultés internationales créées par l'avilissement des monnaies et le déséquilibre des changes ont été vivement ressenties dans tous les domaines de la vie économique mais ces difficultés sont apparues avec une particulière netteté dans les transports et précisément parce que la longue période de stabilité avait fait oublier jusqu'à l'existence même de cette question. Actuellement, les relations internationales par chemin de fer sont extrêmement complexes « l'empirisme règne et il est remarquable de constater que c'est avec une absence complète de règles internationales, avec une anarchie (au sens étymologique du mot) absolue que se règlent depuis l'armistice les rapports de particuliers usant des réseaux ferroviaires de deux ou plusieurs états.* » Ces remarques nous dispensent de tout commentaire.

La question des salaires est extrêmement délicate à régler et de plus est une cause permanente de perturbation sociale. Les mêmes phénomènes se sont produits en Grande-Bretagne, pays de faible inflation, en France, pays à inflation moyenne et en Allemagne, pays résolument inflationniste. Au début de la période d'inflation, la hausse des salaires suit assez vite l'ascension des prix ; l'inflation paraît donc favorable aux ouvriers : si l'inflation persiste, la dépréciation de la monnaie est si rapide qu'elle entraîne une spéculation effrénée, le prix de la vie monte très vite (cas de la Russie) ; à la limite, l'inflation amène une baisse relative de salaires, compliquée

(11) *La Valeur de la terre d'après guerre*, Baillière, Paris.

d'un arrêt de l'activité industrielle et d'une crise de chômage. En outre, l'instabilité monétaire habitue les ouvriers à considérer que les salaires doivent être réglés non sur le rendement, mais sur les besoins (arbitrairement définis) : il s'ensuit que la main-d'œuvre qualifiée est ramenée au niveau de la main-d'œuvre non qualifiée d'où une diminution de la moralité ouvrière. D'autres troubles sociaux sont également à craindre comme le remarque M. Mathon. On a mis en effet à la disposition du public une quantité considérable de signes monétaires, ce qui a amené une folie de dépenses entraînant par suite de la spéculation des intermédiaires une variation considérable des prix : les industriels furent trompés par cette activité factice et il a semblé que les affaires étaient devenues d'une facilité déconcertante. Il s'ensuivit un besoin universel de jouir et ce fut un merveilleux bouillon de culture pour les théories révolutionnaires. Mais l'émission s'arrête, les achats cessent, l'industrie chôme, ce qui amène la liquidation des stocks, la non observation des contrats, bref une diminution de la moralité commerciale favorisée par la loi sur le règlement transactionnel. Au cours de cette période, la lutte de classes est intense, et détermine des grèves qui n'amènent que ruine et misère : la situation est chaotique. En outre, on remarque que par suite de la dépréciation de la monnaie, les ressources de certains établissements de bienfaisance diminuent ; certains d'entre eux ferment leurs portes (Maternités Boucicaut réduites de 5 à 3), les mœurs se corrompent, le travail honnête est découragé, enfin la dépopulation des campagnes s'accentue. Au cours de cette période d'inflation, l'agiotage devient la règle : beaucoup d'individus sans scrupules arrivent aux affaires et y introduisent des mœurs inavouables. On peut donc dire qu'au point de vue de l'ordre social, l'inflation est une véritable catastrophe.

Mais ce qui est plus grave encore, c'est qu'une certaine catégorie de citoyens est véritablement dépossédée légalement, si bien que M. Arthuys (12) a pu écrire que nous avions assisté à une révolution en s'inspirant du mot de l'historien grec Polybe qui écrivait : « *Dans toute guerre civile, il s'agit de déplacer les fortunes* ». On a en effet dépossédé les rentiers, les créanciers à terme dont les contrats sont antérieurs à la guerre, les porteurs de rentes, les petits capitalistes ayant des *valeurs de père de famille* (mineurs, femmes mariées), les propriétaires de biens, fonds ruraux ou certains tenus par des baux : les prêteurs de tout ordre. On peut dire encore que le citoyen possédant des rentes sur l'Etat achetées avant la guerre perd 80 % de son capital et 66 % de son revenu, qui ne voit que cette catégorie de citoyens lésés est certes la plus intéressante, celle qui vraiment épargne. On peut dire encore que la dépréciation monétaire n'a été qu'une levée d'impôts énormes sur le capital français, impôts qui ont servi à détruire de la richesse : c'est en somme un véritable impôt sur le capital (13).

Ces conséquences déplorables de l'émission effrenée du papier monnaie

(12) *Revue Universelle*, 15 avril 1921.

(13) Cf. Sur même sujet, *Deveine, la baisse et la hausse du franc* (*Mercure de France*, 15 juillet 1920.)

non gagé ont été admirablement mises en lumière par M. J. Decamps (14) qui, étudiant la crise financière allemande, écrit : « *La leçon? elle est claire. Elle s'impose à quiconque ne veut pas garder obstinément les yeux fermés à la lumière : c'est une fois de plus la condamnation du papier monnaie* », « *en ce qui concerne l'Allemagne, c'est à l'inflation seule que la pertubation de son économie doit être attribuée.* » Nul n'est mieux qualifié que M. Decamps, directeur des études économiques à la Banque de France pour traiter de ces problèmes et nous devons prêter une oreille attentive à ses observations. Comme il nous le fait remarquer, *l'argent n'est jamais aussi rare qu'en période d'inflation* et actuellement en Allemagne, les échéances présentent des difficultés inouïes ; les banques refusent tout crédit ou prêtent à des taux exorbitants : le commerce ne peut plus se faire ; on en arrive à faire des transactions estimées en devises étrangères : certaines firmes payent leurs ouvriers à l'aide de monnaie qu'elles émettent elles-mêmes : il émerge une minorité de mercantis enrichis par la spoliation de la masse : la révolte gronde, car les ouvriers, les élites intellectuelles, la petite et la grande bourgeoisie vont se débattre dans une misère effroyable : enfin en dernière analyse, *l'inflation n'est-elle pas une faillite organisée, légale et impunie, par conséquent, de tous ceux qui doivent* ».

Comme le dit M. Raphaël-Georges Lévy, président de la *Semaine de la Monnaie*, *l'inflation est donc jugée* » et nous devons éclairer sa conclusion par l'opinion de Burke qui écrivait : « *La véritable monnaie ne peut pas se multiplier trop dans un pays, parce que, lorsqu'elle augmente, c'est toujours un signe de l'accroissement des échanges et conséquemment de la vigueur et de la santé de tout le corps de la nation : mais le papier monnaie peut augmenter et bien plus augmenter, sans accroissement des échanges, surtout quand les échanges diminuent, car le papier monnaie est la mesure, non des besoins du commerce, mais des besoins de l'Etat et du Gouvernement. Or, il est absurde et il doit être désastreux que la même cause (les besoins fiscaux) qui épuise naturellement la richesse du pays, soit en même temps productrice de richesse* ». (15). Ces remarques nous permettent de comprendre d'une part que de grandes perturbations se sont produites du fait de la guerre et que d'autre part, une mauvaise politique financière a d'abord masqué ces phénomènes, ensuite a contribué à créer des désordres qu'il convient de faire cesser. La continuation de l'inflation nous mènerait à une situation grave : il est donc nécessaire de réagir contre ce danger. Il faut que chacun assume la tâche qui lui est assignée. l'élite doit connaître ces questions et pour ce faire, étudier un certain nombre d'ouvrages fortement pensés que nous signalerons à la fin de cet article. La solution de quelques-uns de ces problèmes est du domaine de l'Etat ; un certain nombre d'autres dépendent de l'initiative individuelle ; chacun doit accepter ses responsabilités.

(14) *Revue de Paris*, novembre 1922.
(15) Cité par Arthuys, loc. cit.

Nous ne signalerons que quelques résolutions prises par ce Congrès: il condamne de façon catégorique toute inflation fiduciaire (nous avons vu pourquoi): il demande que l'on établisse les contrats et la comptabilité en francs or (seuls moyens d'obtenir des bases sûres) (16): il insiste pour que le Gouvernement poursuive l'assainissement progressif de la circulation fiduciaire (déflation), qu'il ne conserve que ses attributs essentiels et abandonne ses gestions industrielles aux mains des particuliers. Qu'il comprime ses dépenses et enfin que l'Allemagne soit contrainte de fournir les réparations.

Nous nous excusons d'avoir insisté aussi longuement sur des notions de cette nature, mais que l'on veuille bien se souvenir qu'au problème de la monnaie, se rattache la vie de l'individu, de la famille, de la nation: que de lui dépend la production et comme le dit M. R.-Georges Lévy: « *Il faut que la production, c'est-à-dire le travail fournisse à l'humanité ce dont elle a besoin: la monnaie ne crée pas la richesse, mais elle la mesure: elle permet de l'échanger, c'est-à-dire de répartir entre tous les hommes les objets nécessaires et qu'ils ne pourraient, si la monnaie n'existait pas, se procurer que par les voies primitives lentes et insuffisantes du troc des premiers âges.* ». En outre, ces questions doivent appeler notre attention sur des problèmes plus étendus. Nous devons à la mémoire de nos morts de refaire une France grande et forte et ne nous faut-il pas reviser certaines de nos idées sur la science de l'économique qui est comme le dit M. Valois (17): « *la science des conditions et des moyens dans lesquels et par lesquels l'homme recherche, captive, transforme, échange, répartit, accumule les fruits de la terre, les animaux, les choses inanimées utilisables pour la conservation de la vie individuelle et la conservation de l'espèce.* » Certes, un certain nombre de problèmes sont du ressort de l'état et le mot célèbre du Baron Louis: « *Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances* », est toujours vrai: mais l'organisation professionnelle qui seule peut nous permettre d'améliorer la production, est du domaine de l'initiative privée et dans cet ordre d'idées, la tâche est considérable: seule l'organisation professionnelle peut étudier et résoudre tous les problèmes qui concernent la vie des groupes de producteurs. N'oublions pas que « *la Société a pour but de permettre aux hommes de vivre dans la paix et la justice avec une certaine abondance de biens qui concernent la conservation et le bien-être de la vie corporelle* » (18), et qu'est-ce donc que la paix, sinon comme le dit Saint-Augustin « *la tranquillité dans l'ordre* ». C'est donc l'ordre qu'il nous faut d'abord rétablir conformément au génie français en nous inspirant de cette anecdote rapportée par l'historien Pausanias qui nous conte que l'oracle de Delphes conseilla aux Mégariens d'écouter le témoignage de leurs morts pour vivre heureux. Les énergies françaises ne manquent pas, il suffit de les coordonner: le Français est toujours tel

(16) Delavelle. *La Comptabilité en francs- or*, 1 vol., Nouvelle Librairie Nationale, 1922.
(17) *L'économie nouvelle*. p. 125, 1 vol., Nouvelle Librairie Nationale.
(18) Suarez. *De Legibus*, III, XI, n° 7 sq.

que le définissait notre vieux poète Ronsard, que nous ne pouvons mieux faire que de citer pour rassurer ceux qui douteraient de l'avenir de notre pays.

Le Français semble au saule verdissant :
Plus on le coupe, et plus il est naissant ;
Il rejetonne en branches davantage,
Prenant vigueur en son propre dommage.

M. CERCELET (1).

ACTUALITÉS

Palliatif immédiat à la crise actuelle de mévente (P. Paul). — Vins gelés (L. Mathieu). — Foire aux vins d'Epernay. — 4e Exposition-dégustation de vins d'hybrides à Perpignan (abbé J. Llobet). — Congrès international d'agriculture. — Une semaine nationale du cidre. — Les agriculteurs et les impôts (Note de la C. N. A. A.) — Superficies plantées en vignes en France en 1922 (*Tableau*). — Les raisins de table français en Belgique. — Cours d'œnotechnie à Paris. — Semaine des P. T. T.

Palliatif immédiat à la crise actuelle de mévente

Pour remédier à la crise 1906-1907 après force discussions et argumentations, on a fini par admettre et accepter la déclaration par le récoltant de sa production.

Effrayé par la nouveauté du système, on s'est borné à une demi-déclaration, celle du volume.

La seule vraie déclaration doit comprendre le volume et le degré, dont le total varie infiniment moins que le volume seul et permettrait de se rendre un compte exact des disponibilités réelles.

Ce principe admis, si la limitation devenait indispensable pour sauver les cultures viticoles, on pourrait la réaliser bien plus facilement et pratiquement qu'on ne l'a essayé maintes fois dans le passé, en ordonnant soit la limitation, soit l'arrachage des vignes.

Il suffirait suivant les cas et les besoins de limiter le degré minimum des vins admis à la circulation.

Si, par exemple cette année, ce minimum était fixé à 9°, la totalisation de la recette se réduirait sensiblement de un quart.

Le propriétaire à qui on laisserait la liberté du report de l'alcool ou du sucre de raisin de queue sur la tête n'y perdrait rien.

La qualité des produits serait augmentée.

(1) *Nota.* — Outre les ouvrages cités, on pourra lire les suivants :
Decamps : *Les changes étrangers.*
— *La question monétaire.*
Y. Guyot : *Les problèmes de la déflation.*
Raffalovitch : *Inflation et déflation.*
Bonneet Auboin : *Les finances de la France.*
Valois : *La monnaie saine tuera la vie chère.*
— *La reconstruction économique de l'Europe.*
Arthuys : *Le problème de la monnaie.*
— *Comment éviter la banqueroute.*
Coquelle : *Le chef.*
Bainville : *Comment placer sa fortune.*
Fayol : *L'incapacité industrielle de l'Etat, les P. T. T.*

Le contrôle et la poursuite de toute fraude serait immédiate sans de trop nombreux laboratoires et chimistes.

Le consommateur resterait libre de boire à sa convenance de degré en mettant chez lui de l'eau dont il n'aurait à payer ni le transport ni l'achat.

On ne vendangerait qu'à maturation, en mélangeant des plants riches aux plants gros producteurs et on viserait des productions de 100 hectos à 9° au lieu de 200 à 4° 1/2. La qualité générale de la production serait améliorée et tout le monde y gagnerait.

Le projet a été présenté par M. Roos il y a deux ans et n'a eu pour résultat qu'à faire jeter la pierre à ceux qui ont insisté pour son adoption.

Mais cela ne signifie rien. On peut toujours revenir avantageusement d'une erreur avec le seul regret du temps perdu. P. Paul.

Vins gelés. — Tous ceux qui manutentionnent des vins savent qu'à partir de — 5°, le vin commence à geler; il se forme des lamelles solides fixées aux parois et rayonnant vers l'intérieur et qui sont constituées par de l'eau pure. Si on soutire le vin ainsi gelé partiellement, il s'écoule du vin d'autant plus concentré qu'il s'est solidifié une proportion d'eau plus élevée; le liquide provenant de la fusion de la glace est non pas de l'eau pure, mais d'abord du vin plus concentré que le vin restant, puis ensuite du vin de plus en plus mouillé; cette anomalie s'explique parce que les lames de glace sont recouvertes d'une couche de vin très concentré, constituée par le résidu liquide du vin dont l'eau s'est solidifiée; pour avoir l'eau pure, il faudrait laver la glace au préalable pour enlever ce vin concentré qui la recouvre.

Si on soutire du vin gelé avant la fusion de la glace, on aura donc deux vins, l'un plus concentré que le vin initial, et quand la glace sera fondue, du vin très mouillé; si le soutirage a lieu pendant la fusion de la glace, on obtiendra toujours un vin plus faible à la fin de l'écoulage, car on ne peut réaliser une vitesse de fusion proportionnelle au débit d'écoulement.

Il est donc indiqué, si on veut ne pas utiliser le gel pour concentrer le vin, de ne le transvaser qu'après dégel complet, mais il y a encore une précaution importante à prendre. On conçoit que la glace étant plus dense que le vin, tombe au fond des récipients et y donne par sa fusion un vin très mouillé, que sa densité maintient en place; mais l'expérience montre que même lorsque les cristaux fondent en restant attachés aux parois des récipients, l'eau de fusion ne se répartit pas uniformément dans le vin, mais se rassemble à la partie inférieure de la masse du vin; de sorte qu'après fusion, les couches inférieures sont constituées par de l'eau presque pure ou du vin très mouillé.

L'excès normal de densité de l'eau de fusion de la glace sur celle du vin concentré est exagéré par plusieurs causes: diminution de densité du vin par sa concentration en alcool avec un maximum de densité peu variable entre + 5 et + 5°, tandis que l'eau de fusion accroît sa densité jusqu'à + 4°.

Cet excès de densité provoque l'écoulement de l'eau de fusion des lamelles de glace fixées aux parois sous forme de filets liquides qui traversent le vin en ne s'y mélangeant que faiblement et viennent s'étaler au fond des récipients en y formant une couche de vin mouillé, laquelle ne se mélange que très lentement avec la couche de vin immédiatement voisine.

On se rend ainsi compte que dans le soutirage des vins qui ont été en partie gelés par un séjour au froid, il ne suffit pas de les laisser dégeler pour avoir un liquide homogène, il faut ou avoir soin de brasser la masse pour mélanger les couches profondes avant soutirage, ou si on veut bénéficier de la clarification obtenue par le froid, soutirer le liquide limpide en mélangeant ensuite la masse entière soutirée.

L. Mathieu,

Directeur de l'Institut Œnotechnique de France.

Foire aux vins d'Epernay. — La foire aux vins d'Epernay a eu un très grand succès ; elle a groupé plus de 400 échantillons qui ont été classés en plusieurs catégories : rive gauche de la vallée de la Marne, rive droite de la vallée de la Marne, grands crus de la Marne, cantons d'Avize et de Vertus, côte d'Epernay, montagne de Reims, arrondissement de Reims.

Le jury a formulé les appréciations suivantes sur les vins de 1922 :

« Les vins de 1922 sont en général légers, bouquetés, francs de goût. Au milieu d'un grand choix de vins très différents, les caractères varient suivant les conditions dans lesquelles la vendange a été faite. On trouve beaucoup de très bons vins pouvant donner des champagnes appréciés. Si la moyenne ne représente pas les éléments d'une grande année, elle peut fournir certainement une excellente bouteille.

Avec des soins et malgré les difficultés rencontrées, les vignerons sont parvenus à présenter des vins rouges intéressants pour les consommateurs. Certaines cuvées présentent même de réelles qualités. »

4e Exposition-Dégustation de vins d'Hybrides à Perpignan. — Les mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8 février 1923, sous le patronage des diverses Associations agricoles et viticoles du Département, de la Chambre de Commerce, de la Chambre syndicale des négociants en vins, du Syndicat des courtiers en vins et d'un Comité de viticulteurs, la 4e exposition-dégustation des vins d'hybrides-Producteurs-Directs aura lieu dans une salle de la Chambre de Commerce de Perpignan.

Le jeudi 8 février, à 13 h. 1/2, une conférence publique sur la valeur culturale des hybrides sera donnée à la mairie de Perpignan, salle Rigaud, par l'éminent viticulteur ès hybrides qu'est M. E. Rouart, auteur du manuel si bien connu sur la culture de ces cépages.

La 2e Exposition de janvier 1921 prouva « de visu et gustu » qu'il existe des vins d'hybrides susceptibles, dit le Jury, « *de rivaliser avec les meilleurs Roussillons de nos hauts coteaux* ». La 3e, de février 1922, confirma ce jugement émanant de personnes très compétentes en la matière et le Jury remarqua tout spécialement les excellents vins produits par les Seibel 1000, 4643 ; Couderc, 3 et 7120 ; l'Estel'lat de Baco, etc., *pour les vins rouges* : Seibel, 4986, 5213, 5409, 5188 ; Couderc, 1625 ; *Céline de Baco*, etc., etc., *pour les vins blancs*.

La 4e Exposition confirmera certainement, une fois de plus, les qualités des vins produits par les *bons hybrides*.

La question des H. Prs D ts étant plus que jamais à l'ordre du jour, je pense que tous les récoltants de vins d'hybrides, *de quelque région qu'ils soient*, tiendront à envoyer des échantillons, soit de vins d'ensemble, soit de vins de cépages vinifiés séparément.

Notre but n'est pas précisément de mettre encore en comparaison les vins d'hybrides avec ceux du Roussillon, mais de prouver expérimentalement, encore une fois, par une leçon pratique de choses, que les H. P. D. donnent économiquement et en abondance de bons vins.

Un Jury, composé de notabilités viticoles et de dégustateurs professionnels procédera à la dégustation et au classement des vins exposés. Des récompenses, consistant en diplômes, seront attribuées aux exposants, dont les vins auront été jugés les plus méritants.

Les échantillons, bien emballés pour éviter la casse en cours de route, devront mentionner le *nom* et l'*adresse* de l'Expéditeur et le numéro du cépage, avec toutes autres indications utiles concernant la production et la résistance aux maladies cryptogamiques ; ils devront en outre parvenir *en gare de Perpignan* à l'adresse de M. J. Llobet, organisateur et secrétaire général de l'Exposition.

Le rapport in extenso sur les trois dernières expositions est sous presse, et il sera envoyé incessamment à tous les exposants.

L'Abbé J. Llobet,
à Villelongue d'els Monts (Pyrénées-Orientales).

Congrès international d'agriculture. — Le Comité d'Organisation du XI[e] Congrès international d'Agriculture, présidé par M. Méline, et dans lequel sont réunies les grandes Associations agricoles de France, en a établi le programme.

Le Congrès se tiendra à Paris, du 22 au 26 mai 1923. Il sera divisé en sept sections, savoir :

1[re] Section : Agronomie (Applications des sciences à l'Agriculture, améliorations agricoles, lutte internationale contre les parasites et les maladies des animaux, amélioration des plantes). Président : M. le D[r] Roux, directeur de l'Institut Pasteur.

2[e] Section : Influence de l'Agriculture sur les relations internationales. Président : M. le marquis de Vogüé.

3[e] section : Economie rurale (Crédit agricole, coopération et mutualité, enseignement agricole). Président : M. Victor Boret.

4[e] section : Economie du bétail. Président : M. Alfred Massé.

5[e] section : Viticulture. Président : M. Prosper Gervais.

6[e] section : Sylviculture. Président : M. H. Lafosse.

7[e] section : Agriculture des Pays chauds. Président : M. Tisserand.

Le programme des questions à étudier dans chaque section a été déterminé. Les travaux à présenter au Congrès devront parvenir, avant le 15 mars, au Comité d'Organisation.

Le Congrès se composera des délégués des établissements publics et des Associations exclusivement agricoles (Sociétés d'Agriculture, Syndicats, coopératives, comices, etc.). Le montant de la cotisation pour chaque membre est fixé à 25 francs.

Les adhésions et les communications relatives au Congrès sont reçues par M. Henry Sagnier, secrétaire général, au siège du Comité d'Organisation (18, rue Bellechasse, Paris 7[e]).

Une Semaine Nationale du Cidre. — Sous les auspices du Syndicat général des Cidres et fruits à cidre, viennent d'être jetées les bases d'une Semaine Nationale du Cidre, qui tiendra ses assises à Paris la semaine qui précèdera la Foire de Paris.

Placée sous la présidence de M. J.-H. Ricard, ancien ministre de l'Agriculture, cette semaine fera appel au concours de toutes les associations s'intéressant à la pomme et à ses dérivés. La production et le commerce y joueront leur rôle.

Toutes les questions qui touchent à la pomme y seront envisagées : tenue du verger, connaissance des variétés de fruits ; fabrication du cidre, vente du cidre, dérivés du cidre, chimie du cidre, transports du cidre, lois sur le cidre et les alcools, propagande en faveur du cidre, non seulement au pays de la pomme, mais à Paris, en France et à l'Etranger.

Le but principal de cette importante manifestation sera de créer dans le pays une opinion en faveur du cidre, d'en montrer les qualités, d'indiquer les moyens d'améliorer ces qualités et les moyens de vente.

Enfin, pendant la Foire de Paris, un Salon du cidre sera organisé à côté du Salon du vin.

Les Agriculteurs et les Impôts. — La Confédération Nationale des Associations agricoles, réunie en Assemblée générale sous la présidence de M. J.-H. Ricard, a examiné entre autres questions, la participation des agriculteurs aux charges fiscales. Elle a déclaré à nouveau que les agriculteurs restent toujours prêts à remplir leur devoir fiscal à la double condition : 1° Qu'un effort sérieux soit fait pour réaliser les économies possibles et pour cela que des représentants des intérêts professionnels fassent partie en majorité de la commission des économies ; 2° Que les lourdes charges déjà supportées par l'agriculture ne soient pas méconnues, comme cela se produit trop souvent. Elle a insisté pour que les Statistiques du recouvrement des impôts

publiées chaque mois à l'Officiel soient modifiées dans leur présentation pour faire apparaître l'importance de l'impôt foncier payé par les agriculteurs.

Elle a réclamé le maintien du régime du forfait pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole.

En ce qui concerne l'application aux groupements professionnels agricoles de la taxe de 1,10 sur le chiffre d'affaires, elle s'est prononcée pour les distinctions suivantes :

1° Que les syndicats et coopératives ne faisant que répartir entre leurs membres sans constitution préalable de stocks, les marchandises achetées en commun, soient exonérés de la taxe ;

2° Que les syndicats et coopératives qui, pour mieux remplir leur rôle d'intermédiaire entre leurs membres, ont des stocks et des magasins soient considérés comme des courtiers et, par suite, assujettis à la taxe sur leurs bonis seulement ;

3° Que les coopératives vendant au public et qui, par conséquent, ne sont pas de véritables coopératives, soient tenues de payer la taxe sur le chiffre total de leurs affaires ;

4° Que les coopératives agricoles de production soient considérées comme des groupements de producteurs ne faisant pas acte de commerce et, par suite, exonérés de la taxe.

Superficies plantées en vignes en France en 1922.

	Hectares.				
		Report ...	419.234	*Report*....	1.049.412
Ain	11.685	Garonne (Hte-)	21.513	Nièvre.....	3.727
Aisne.....	509	Gers.....	44.981	Puy-de-Dôme.	14.041
Allier.....	9.023	Gironde	134.003	Pyrén.(Bass.-)	8.550
Alpes (Basses-).	3.195	Hérault.....	182.896	Pyrén. (Htes-)	5.549
Alpes(Hautes-).	1.618	Indre	11.928	Pyrén.-Orient.	64.831
Alpes-Marit....	3.937	Indre-et-Loire	33.007	Rhône.....	25.526
Ardèche	16.181	Isère	19.359	Saône (Hte-).	1.219
Ariège.....	3.651	Jura.....	6.648	Saône-et-Loire	29.432
Aube	4.342	Landes.....	12.438	Sarthe.....	2.969
Aude.....	113.746	Loir-et-Cher..	25.214	Savoie.....	4.626
Aveyron.....	9.058	Loire.....	10.615	Savoie (Hte-).	2 713
Bouch-du-Rh..	23.153	Loire (Haute-)	1.478	Seine	2
Cantal.....	52	Loire-Infér...	25.618	Seine/Marne..	243
Charente.....	24.520	Loiret.....	7.944	Seine-et-Oise.	135
Charente-Infér.	49.949	Lot.....	14.820	Sèvres(Deux-)	5.564
Cher	6.525	Lot-et-Gar...	35.452	Tarn.....	25.705
Corrèze.....	2.741	Lozère.....	792	Tarn-et-Gar..	18.939
Côte-d'Or	14.933	Maine-et-Loire	31.013	Var	49.363
Dordogne.....	41.731	Marne.....	7.213	Vaucluse	23.894
Doubs.....	523	Marne (Hte-)..	1.298	Vendée.....	14.623
Drôme.....	12.484	Mayenne.....	180	Vienne.....	19.348
Eure	5	Meurthe-et-M..	1.486	Vienne (Hte-)	128
Eure-et-Loir...	80	Meuse.....	179	Vosges	185
Gard.....	65.602	Morbihan	103	Yonne.....	10.132
A Reporter.	419.234	*A Reporter.*	1.049.412	Totaux..	1.380.856

Les raisins de table français en Belgique. — Les raisins de table de nos cultures de plein air du Sud-Ouest trouveraient d'excellents débouchés en Belgique, sans le droit de douane de 30 francs par 100 kilos, aujourd'hui quadruplé (120 fr.), qui les frappe à l'entrée dans ce pays.

Etabli sur les fruits frais, par représailles des tarifs élevés qui, en 1892, avaient frappé les produits des forceries belges, ce droit trop élevé a arrêté jusqu'ici la vente de nos chasselas chez nos voisins.

Les législateurs de 1892 ne pouvaient prévoir l'importance considérable que devait prendre, quelques années plus tard, la culture du raisin de table

dans les bassins du Rhône et de la Garonne, et l'intérêt d'assurer à ce produit de larges débouchés.

Cet intérêt est maintenant hors de proportion avec celui nécessairement très limité des forceries pour le raisin de luxe et la question semble pouvoir être examinée sous un aspect autre qu'en 1892, en Belgique comme en France, avec le désir commun d'arriver à une entente.

Avec des droits plus modérés non prohibitifs comme celui d'aujourd'hui, d'août à octobre, chaque année, les villes populeuses et ouvrières des Flandres et Wallonie pourraient recevoir un aliment agréable, sain, accessible par son bon marché à la plupart des bourses.

Au moment où sont étudiés les problèmes douaniers, d'où dépend l'avenir économique des deux pays, il paraît opportun d'appeler l'attention de leurs législateurs sur cette intéressante question.

Cours d'œnotechnie à Paris. — Un Cours d'œnotechnie appliqué spécialement aux soins à donner aux vins faits, pour leur amélioration ou leur conservation, et leur présentation avec le maximum de qualité, aura lieu à Paris, en mai, pendant la Foire de Paris.

Ce cours essentiellement pratique, a pour but de conduire, pour chaque vin, à l'appréciation exacte de ses qualités et défauts, à porter un pronostic sur son avenir, à permettre de raisonner le choix des soins à donner : soutirages, coupages, clarification, soit pour atténuer les défauts, soit pour provoquer l'affinement par les moyens naturels bien dirigés; il s'adresse spécialement aux professions commerciales, négociants, hôteliers, restaurateurs, épiciers, etc...

Il comprend à la fois des leçons, des expériences, des exercices pratiques, et constitue un enseignement intensif des principes fondamentaux de la science du vin, laquelle permet aux praticiens de mieux utiliser l'expérience acquise par les notions théoriques qu'ils appliquent inconsciemment, souvent inopportunément.

Ce cours sera dirigé par le Professeur Mathieu qui a été le créateur en France de l'enseignement temporaire de l'œnologie à l'usage des praticiens et dont les cours aux stations de Beaune, de Dijon, de Bordeaux, et aux Facultés des Sciences de Dijon et de Bordeaux, ont été suivis par de très nombreux auditeurs. Le nombre des places étant limité, les inscriptions auront lieu dans l'ordre des demandes.

Les intéressés qui ne peuvent venir à Paris, peuvent recourir *aux leçons par correspondance*.

Le programme et les conditions d'inscription sont envoyés sur demande adressée à l'Institut œnotechnique de France, 52, rue Édouard-Nortier à Neuilly-sur-Seine (Seine.

Semaine des postes, télégraphes et téléphones. — Sous le haut patronage de M. le Président de la République et des ministères intéressés, les chambres de commerce et les grandes associations économiques organisent, pour la fin du mois d'avril 1923, une « Semaine des Postes, Télégraphes et Téléphones » en vue d'établir un plan pratique de réorganisation du service des postes, télégraphes et téléphones et de veiller à sa réalisation.

Le Comité d'organisation de la « Semaine » estime que son programme d'action doit s'appuyer sur la consultation préalable des usagers. Il est donc de l'intérêt de tous ceux qui désirent voir améliorer les communications postales, télégraphiques et téléphoniques de faire connaître, avant le 10 février 1923, au secrétariat de la « Semaine », 23, avenue de Messine (8e), leurs observations sur le fonctionnement actuel des postes, télégraphes et téléphones.

Le Secrétariat de la « Semaine » tient à leur disposition des questionnaires permettant de préciser et de classer les réclamations qu'ils auraient à formuler.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix des vins de consommation courante : dans les dépôts : de 1 fr. 00 à 1 fr. 20 le litre.

Prix du commerce de gros (Prix fixés par la Commission intersyndicale de Paris ; la pièce, rendue Paris, droit de 14 francs acquitté, comprenant la taxe sur le chiffre d'affaires à la charge du vendeur, fût prêté consigné 80 francs ; repris au même prix et en bon état).

Vins rouges : 1er choix, 300 francs et au-dessus ; 2e choix, 290 à 295 francs ; 3e choix, 280 à 285 francs. *Vins blancs :* 350 francs. *Vin blanc dit de comptoir* : 380 francs et au-dessus. Bordeaux rouge vieux 575 et au-dessus, Bordeaux blancs vieux 625 francs et au-dessus.

Prix de gros à gros : Vin rouge de 8 à 9°, de 70 à 90 francs ; 10°, de 85 à 90 francs ; Corbières 11°, 95 francs et au-dessus ; Alger, Espagne, Portugal, 11 à 12°, 100 francs et au-dessus. Vin blanc ordinaire, de 85 à 95 francs ; supérieur, 105 francs et au-dessus.

Prix au détail : la barrique rouge, 215 à 245 fr. ; vin blanc de 290 fr à 320 fr.

Alsace-Lorraine. — *Bourseaux vins de Strasbourg :*

Vins blancs courants nouveaux Ht-Rhin..	120 à 150 fr.	Bas-Rhin	70 à 130 fr.
Vins blancs courants vieux Haut-Rhin...	280 à 320 fr.	Bas-Rhin	220 à 250 fr.
Vins blancs supérieurs nouveaux Ht-Rhin.	150 à 180 fr.	Bas-Rhin	130 à 160 fr.
Vins blancs supérieurs vieux Haut-Rhin..	380 à 400 fr.	Bas-Rhin	260 à 300 fr.
Vins rouges nouveaux Haut-Rhin.....	100 à 160 fr.	Bas-Rhin	fr.

l'hectolitre nu gare départ.

Algérie. — Rouges extra de 13 à 14°, de 6 fr. 00 à 7 fr. 00 le degré, les ordinaires, de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 le degré. Vins blancs, de 9 à 12°, de 6 fr. 25 à 6 fr. 75 le degré. Les vins rosés, de 5 fr. 25 à 5 fr. 50 le degré.

Midi. — *Nimes (29 janvier 1923).* — *Cote officielle :* Vins rouges de 7° à 9°, de 40 à 55 francs. Montagne supérieur de » à » francs. Suivant qualité et situation de la cave. Blanc, de » à » francs ; Costières, de 11 à 12°, de 60 à 70 fr. ; Aramon blanc, de » à » francs, rosé paillet, gris, de 5 fr. 25 à 5 fr. 50 le degré. Trois-six à 86°, 410 à » francs. Eaux-de-vie de marc à 52°, 230 à 235 fr.

Montpellier (30 janvier). — Vins rouges 1922 : 8°1/2 à 11°1/2 de 40 à 60 fr. ; vins supérieurs 11°3, » fr. ; vins rosés, de 9° à 11° 1/2, de 5 fr. 00 à 5 fr. 50 le degré. Vins blancs, de 6 fr. 25 à 6 fr. 75 le degré. Eau-de-vie et trois-six à 86°, de 410 à » francs ; marc à 86°, » à » francs ; eau-de vie à 52°, 350 francs ; eau-de-vie de marc à 52°, 230 à 235 francs.

Béziers (2 février). — Récolte 1922 : Vins rouges sont traités de 8° à 11°. de 40 à 63 francs ; de » à » de » à » francs ; de 10° à 11°, de » à » francs ; vins rosés, de 5 fr. 00 à 5 fr. 50 le degré. Vins blancs Bourret et Picpoul, de 6 fr. 00 à 7 fr. 00 le degré. Trois-six de vin, 86°, de 410 à » francs ; eau-de-vie de Béziers, 52°, de 350 à » fr. ; trois-six de marc, 86°, 395 fr. à 400 fr. ; eau-de-vie de marc, 52°, 230 fr. à 235 fr. l'hectolitre nu pris chez le bouilleur, tous frais en sus.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 4 février 1923.

Vins rouges de 9° à 12° : de 46 à 70 francs.

Ces prix s'entendent à l'hectolitre nu pris chez le récoltant, tous frais en sus, et selon degré, qualité et conditions.

Carcassonne (27 janvier). — Récolte 1922 de 8° à 12°, de 40 à 70 francs l'hectolitre.

Perpignan (3 février). — Vin vieux, pas d'affaires. Vins nouveaux ; de 8° à 12°, 38 à 70 fr. ; ces prix s'entendent l'hecto nu pris à la cave du récoltant, tous frais en sus. Trois-six de vin à 86° 410 à » francs ; 3/6 de marc, à 86°, » francs. Pas d'affaires.

Céréales. — Prix des céréales : blé, 88 fr. 50 à 90 fr. 50 ; orge, 55 fr. à 66 fr. 50 ; escourgeons, 62 fr. 00 à 66 fr. ; maïs, 65 fr. 00 à 66 fr. ; seigle, 67 fr. 00 à 70 fr. 00 ; sarrazin, 50 fr. 00 à 62 fr. 50 ; sorgho, 42 fr. à 45 fr. » ; fèves, » fr. ; avoines, 65 fr. 00 à 70 fr. 00. On cote les 100 kgr. à New-York, les blés à 80 fr. 45 — Buenos-Ayres, 55 fr. 22. — Chicago, 69 fr. 88. — Sons, 32 fr. 00 à 55 fr. 00.

Pommes de terre et légumes secs. — Pommes de terre Hollande commune, de 45 à 70 fr. ; ronde jaune, 22 à 26 fr. ; Saucisse rouge, 22 à 30 fr. ; pommes de terre à chair blanche, 22 à 30 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kgr. à Paris : Paille de blé, 105 à 130 fr. ; paille d'avoine, de 95 à 120 fr. ; paille de seigle, 105 à 130 fr. ; foin, 190 à 235 fr. ; luzerne, 210 à 245 francs.

Tourteaux alimentaires. — Tourteaux de lin, les 100 kgr. 74 fr. 00 (Marseille) ; d'arachides blanc, 79 fr. 00 (Marseille) ; palmistes 44 fr. 00 ; de coprah, 56 fr. 00.

Esprits et sucres. — Alcool 99°, incotés ; Trois-six, Midi, à 86°, 330 à 370 fr. — Sucres blancs cristallisés, nus, 100 kgr., 234 fr. 50 à 235 fr. (en gros).

Bétail (La Villette, le kgr. viande nette suivant qualité). — Bœufs, 1 fr. 00 à 7 fr. 80 — Veaux, 3 fr. 50 à 11 fr. 50 — Moutons, 5 fr. 00 à 15 fr. 00. — Porcs, 5 fr. 00 à 9 fr. 50.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques :* Sylvinite (kainite) 12-16 0/0 de potasse, 6 fr. 43 l'unité départmines ; sylvinite riche 20-22 0/0 de potasse, 0 fr. 54 l'unité ; chlorure de potassium, 50/60 0/0, 0,90 l'unité. — *Engrais azotés :* Nitrate de chaux 13 0/0 d'azote), 86 fr. à » fr. » les 100 kilogrammes ; sulfate d'ammoniaque (20 0/0), » fr. » ; cianamide granulée (S.P.A.), 20 à 21 en bidons perdus de 75 kgr., 00 fr. 00 ; remise au négoce. — *Engrais phosphatés :* Superphosphate minéral (14 0/0 d'acide phosphorique), 18 fr. 00 à 18 fr. 50 les 100 kgr., suivant richesse et lieu d'expédition ; superphosphate d'os (G. M.) (0,5 0/0 d'azote, 16 0/0 d'acide phosphorique), 37 fr. — Os dissous (2 0/0 d'azote, 10 0/0 d'acide phosphorique), 39 francs. — Scories de déphosphoration 16/20 l'un 0 fr. 85.

Sulfate de cuivre (24,9 0/0 de cuivre), de 172 francs, départ usine. — **Soufre**, sublimé en sac, 50 fr. 00. — **Chaux**, 17 francs.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles centrales de Paris : Raisins du Midi : blancs de 400 à 600 fr. — Dattes de 200 francs à 400 fr. — Oranges d'Italie : 80 à 150 fr. les 100 kgr. — Noix sèches : de 150 à 340 fr. — Poires choix : 200 à 600 fr. — Poires communes : de 40 à 200 fr. — Pommes choix 150 à 350 fr. — Pommes communes de 30 à 100 fr. — Citrons d'Italie : 8 à 20 francs le 100 — Bananes : 60 à 100 francs. — Ail : 60 à 140 francs. — Champignons 580 à 970 fr. — Haricots verts d'Espagne : de 700 à 1.400 fr. — Artichauts du Midi : 60 à 100 fr. le 100. — Choux-fleurs du Midi : de 100 à 500 fr. le cent. — Tomates Algérie : de 180 à 340 fr. — Endives françaises : de 100 à 170 fr. — Châtaignes : de 50 à 75 francs.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SEMAINE

du dimanche 28 Janvier au samedi 3 Février 1923.

JOURS	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim.
PARIS				
Dimanche.	5 »	3 »	4 »	0
Lundi.....	10 »	4 »	7 »	»
Mardi.....	10 »	6 »	8 »	3
Mercredi..	11 »	9 »	10 »	0
Jeudi.....	11 »	9 »	10 »	»
Vendredi..	11 »	7 »	9 »	»
Samedi....	» »	» »	» »	»
STRASBOURG				
Dimanche.	4 »	0 »	2 »	»
Lundi.....	3 »	2 »	5 »	»
Mardi.....	6 »	3 »	4. 5	4
Mercredi..	5 »	4 »	4. 5	2
Jeudi.....	9 »	6 »	7. 5	3
Vendredi..	10 »	8 »	9 »	»
Samedi....	» »	» »	» »	»
LYON				
Dimanche.	0 »	— 3 »	— 1. 5	»
Lundi.....	3 »	1 »	2 »	0
Mardi.....	3 »	0 »	1. 5	1
Mercredi..	» »	2 »	» »	0
Jeudi.....	10 »	1 »	5. 5	0
Vendredi..	10 »	4 »	7 »	»
Samedi....	» »	» »	» »	»
MARIGNANE				
Dimanche.	11 »	— 4 »	3. 5	»
Lundi.....	8 »	5 »	6. 5	»
Mardi.....	12 »	4 »	8 »	»
Mercredi..	16 »	— 1 »	7. 5	»
Jeudi.....	19 »	6 »	12. 5	»
Vendredi..	17 »	7 »	12 »	»
Samedi....	» »	» »	» »	»

DATES	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim
TOULOUSE				
... 28....	1 »	— 1 »	» »	»
...29....	5 »	2 »	3. 5	0
....30....	7 »	3 »	5 »	0
....31....	8 »	6 »	7 »	1
.... 1....	10 »	6 »	8 »	0
.... 2....	10 »	6 »	8 »	»
.... 3....	» »	» »	» »	»
ALGER				
....28....	13 »	9 »	11 »	0
....29....	13 »	9 »	11 »	0
....30 ...	13 »	7 »	10 »	1
....31....	12 »	8 »	10 »	?
.... 1....	14 »	10 »	12 »	2
.... 2....	17 »	9 »	13 »	»
.... 3 ...	» »	» »	» »	»
BORDEAUX				
....28....	3 »	0 »	1. 5	»
....29....	» »	2 »	» »	1
....30....	9 »	» »	4. 5	»
....31....	9 »	» »	4. 5	8
.... 1....	11 »	6 »	8. 5	»
.... 2....	10 »	2 »	6 »	»
.... 3....	» »	» »	» »	»
NANTES				
....28....	7 »	5 »	6 »	»
....29....	10 »	5 »	7. 5	»
....30....	10 »	7 »	8. 5	3
....31....	11 »	7 »	9 »	1
.... 1....	11 »	9 »	10 »	»
.... 2	10 »	8 »	9 »	»
.... 3	» »	» »	» »	»

Le Gérant : P. Neveu.

PARIS. — SOC. Cie D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.